

**ARRETE N° 47 - 2014
PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIRE
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC**

**Autorisation de placer un tas de sable
devant le 117 et 119 rue Jean Jaurès
sauf sur le marquage de l'arrêt de bus**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public déposée en mairie le 25 juin 2014 par **Monsieur BEN OMAR Lahcen**, propriétaire de la maison sise 119 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820), par laquelle il sollicite une autorisation de placer un tas de sable devant chez lui dans le cadre de la rénovation intérieure de la maison, du vendredi 27 juin 2014 à partir de 9h jusqu'au dimanche 27 juillet 2014 à 19h au plus tard,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Pour permettre le bon déroulement de ces travaux :

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Monsieur BEN OMAR Lahcen**, propriétaire de la maison sise 119 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820) est autorisé à placer un tas de sable devant chez lui dans le cadre de la rénovation intérieure de la maison,

**devant les n° 117 et 119 rue Jean Jaurès,
sur la chaussée, sauf sur le marquage de l'arrêt de bus
du vendredi 27 juin 2014 à partir de 9h
jusqu'au dimanche 27 juillet 2014 à 19h au plus tard,**

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera obligatoirement sécurisé et matérialisé par **Monsieur BEN OMAR Lahcen**. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- La DITAM,
- Le SIT,
- Monsieur BEN OMAR Lahcen,
- Affichage.

MARBACHE, le 25 juin 2014

**Pour le Maire,
Christophe FETET
Adjoint au Maire**

